

Date de dépôt : 9 septembre 2020

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi N° 11690 ouvrant un crédit d'investissement de 3 935 000 francs pour le déplacement d'un tronçon de la route de Challex (RC 86)

Rapport de M. Christian Flury

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 1^{er} septembre 2020, la commission des travaux, sous la présidence de M. Rémy Pagani, a examiné ce projet de loi de bouclage.

M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique auprès du Secrétariat général du Grand Conseil, a assisté aux travaux de la commission. Nous le remercions de sa précieuse contribution.

Nous remercions également M^{me} Garance Sallin pour son méticuleux et précis travail de procès-verbaliste.

En préambule

Ce projet de loi vient boucler la loi N° 11690 du 18 décembre 2015 ouvrant un crédit d'investissement pour les travaux cités en titre. Ce bouclage se décompose comme suit :

– Montant voté	3 935 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>3 129 315 fr.</u>
Non dépensé	805 685 fr.

Ce projet a permis le déplacement de la route de Challex (La Plaine, commune de Dardagny), menacée par des problèmes d'érosion des rives induite par les eaux du Rhône, la réalisation de logements et d'activités ainsi

que de libérer un espace pour créer une zone de baignade ainsi qu'une zone de nature, conformément au PDQ 29436 « Le plan du Rhône ».

Présentation

La commission reçoit M. le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, chargé du département des infrastructures, accompagné par MM. Jean-Baptiste Ferey, secrétaire général adjoint, DI, Christian Gorce, ingénieur cantonal, et Andreas Baranyai, chef de projet à l'OCGC.

M. Gorce rappelle que le projet réalisé se situe au bord du Rhône et que l'ancienne route de Challex subissait des dégradations dues à l'érosion du fleuve. Une ancienne friche industrielle subsistait à proximité. Le secteur était un peu sinistré et peu développé. Un PLQ a permis de réaliser une zone d'activités et de logement, ainsi qu'une zone de nature et de baignade, ce pour quoi il fallait déplacer la route qui longeait le Rhône au nord de la parcelle et se raccorder sur la voie existante de Challex. Le projet a été réalisé en deux parties, dont une partie par l'OCGC (périmètre rose sur le plan, annexe, p. 5). Le tronçon réalisé par l'OCGC est de 490 m. Sur le reste du projet, non financé par le projet de boucllement, ont été réalisés les logements et les activités par la commune de Dardagny et des promoteurs, ainsi que la zone de nature et de baignade par l'OCEau. Une partie de la route de Challex, la première étape (en jaune, voir annexe, p. 6), a été réalisée par la commune avec des promoteurs. La nouvelle route comporte une piste cyclable mixte avec les piétons en direction de Genève et une bande cyclable en direction de la France. L'ancienne route de Challex a été transformée : elle est désormais piétonne et dessert la zone de détente. Le secteur, grâce au déplacement de la route, s'est vu doté d'un complexe comprenant des activités de loisirs mais aussi des logements. Le montant brut voté était de 3 935 000 francs, les dépenses brutes réelles de 3 129 315 francs, avec ainsi un non-dépensé de 806 685 francs. L'économie par rapport au crédit voté s'articule essentiellement sur le coût des travaux. Après l'appel d'offres AIMP, l'entreprise sur place a pu faire une offre moins coûteuse, car elle était déjà implantée et a pu utiliser les matériaux qui allaient être excavés pour la zone de nature pour la réfection et la construction de la route. Les honoraires sont en augmentation par rapport à ce qui a été devisé, car il a fallu renforcer les mandats d'étude pour assurer la sécurité en raison des travaux à proximité du Rhône et des voies CFF.

Questions des députés

Un député (PDC) pense que c'est un projet magnifique. Il relève que cela a permis la construction d'un EMS, qui était nécessaire à cet endroit. Les terrains sur lesquels ont été réalisés l'EMS et l'IEPA appartenaient à la Confédération et ont été acquis pour réaliser le PLQ. Cela a demandé des efforts conjoints. Il rappelle que la Confédération a pris en charge la dépollution du site, qui était passablement pollué. Il estime qu'ils peuvent se féliciter de la réalisation d'un beau projet comme celui-ci.

A une députée (S) qui demande quelle était la part de la charge financière dans la première étape de la construction de la route, M. Gorce répond qu'il n'a pas le décompte exact, comme l'OCGC n'était pas chargé de cette étape. L'ensemble du projet a coûté 6 millions et quelques. Si ce sont les mêmes ordres de grandeur, il est possible qu'une économie ait aussi été réalisée.

A une autre députée (S) qui trouve que ce projet a beaucoup d'intérêt du point de vue des espaces publics et qui demande s'il y a des projets de buvettes ou d'animations prévus au bord de l'eau, M. Gorce répond qu'il n'a pas connaissance de tels projets. L'OCGC s'est concentré sur la coordination du projet et la construction de la route. Il est possible que la commune elle-même ait un projet de ce type, mais il l'ignore.

A un député (MCG) qui demande le nom de l'entreprise qui a fait ces travaux, M. Baranyai répond que c'est le consortium Induni & Scrasa qui a fait les travaux de génie civil pour la zone de nature et pour la route. Au président qui demande combien coûte le mètre linéaire, M. Gorce donne le chiffre de 6386 francs.

A un député qui demande si la zone est bien desservie, M. Dal Busco répond qu'il y a la gare de La Plaine ; toutes les lignes de la Champagne convergent vers le RER, y compris les lignes transfrontalières. C'est un pôle de transfert intéressant.

Un député (Ve) estime que c'est un projet exemplaire. Il souhaiterait savoir si cet espace de baignade est fréquenté. M. Baranyai lui répond par l'affirmative. C'est très fréquenté par les habitants, mais également par des gens venant d'autres communes.

Au même député (Ve) qui demande si cela a eu l'impact désiré de réduire la fréquentation du val de l'Allondon, M. Baranyai répond qu'il est difficile de répondre. Le val de l'Allondon a toujours été très fréquenté.

Au président qui demande quels sont les types de logements, M. Baranyai répond qu'il y a de la PPE et de la location.

Procédure de vote

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du **PL 12702** :

Oui :	15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adoptés

art. 1 pas d'opposition, adopté

art. 2 pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du **PL 12702** :

Oui :	15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

Le PL 12702 est **accepté** ; la commission préavise son traitement aux extraits (cat. III).

Remarque finale

A l'unanimité, la commission des travaux vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet loi de bouclement de crédit d'investissement qui a permis une magnifique réalisation au profit de nos résidents, mais également la renaturation d'un site qui était autrefois pollué car utilisé la réception et le stockage de charbon et de pétrole importé.

Annexe : une présentation du projet par le département.

Projet de loi (12702-A)

de boucllement de la loi N° 11690 ouvrant un crédit d'investissement de 3 935 000 francs pour le déplacement d'un tronçon de la route de Challex (RC 86)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi N° 11690 du 18 décembre 2015 ouvrant un crédit d'investissement de 3 935 000 francs pour le déplacement d'un tronçon de la route de Challex (RC 86) se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	3 935 000 fr.
– Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	<u>3 129 315 fr.</u>
Non dépensé	805 685 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Commission des travaux

le 1^{er} septembre 2020

PL 12702

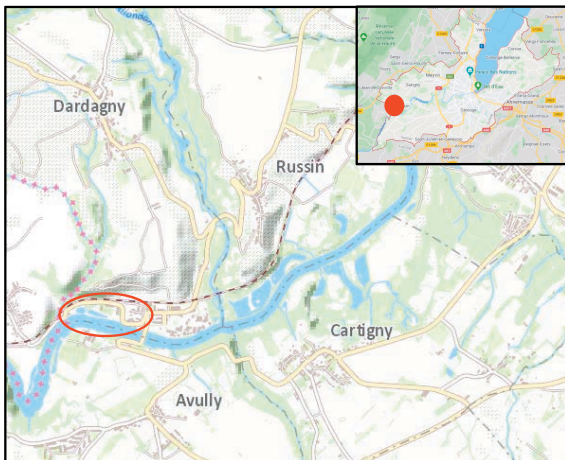
Loi de bouclément de la loi 11690 ouvrant un crédit d'investissement de 3 935 000 francs pour le déplacement d'un tronçon de la route de Challex (RC 86), commune de Dardagny



Département des Infrastructures
OCGC / DPC / service des routes

26/08/2020 - Page 1

Situation générale L11690

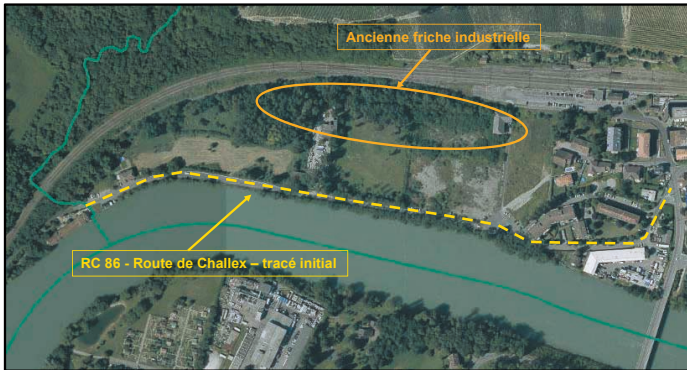


Département des Infrastructures
OCGC / DPC / service des routes

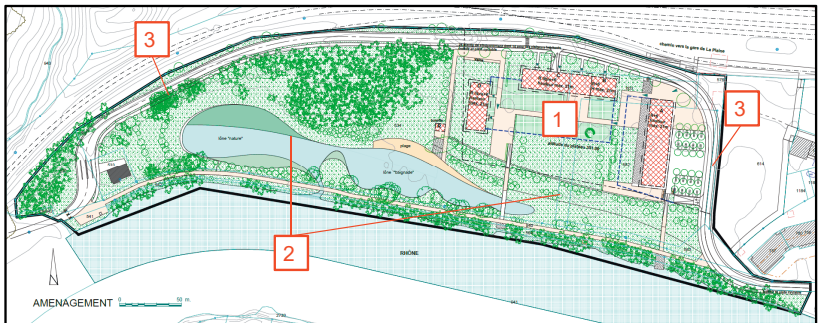
26.08.2020 Page 2

Situation initiale (SITG 2012)

Le but de ce projet est de valoriser un large espace pour la création de logements, d'activités, la réalisation d'une zone nature et d'un espace détente et baignade sur une ancienne friche industrielle et des terrains abandonnés.



Synthèse des projets – PLQ 29'762



Légende

- 1 – Création de logements et d'activités.
- 2 – Création d'une zone nature et de baignade.
- 3 – Déplacement de la route de Challex.

Projet réalisé par l'Office Cantonal du Génie Civil

- **Etude du déplacement de la route de Challex :**
 - la création de la nouvelle route le long des voies CFF
 - la création d'un trottoir et d'une piste cyclable le long des nouveaux bâtiments et la zone nature.
- **Dépose et instruction du projet jusqu'à la délivrance de l'autorisation de construire.**
- **Suivi de la réalisation des travaux d'un tronçon de 490 m (selon L 11690): Réalisation des raccords sur l'ancienne route.** Coordination avec les travaux menés en parallèle par l'office cantonal de l'eau, réalisation de passages à faune.



Projets réalisés et suivi par d'autres acteurs

- **Par la commune de Dardagny et les promoteurs privés:**
 - Construction de logements et d'activités
 - Construction de la première étape de la route de Challex (~330 m) permettant de relier le parking souterrain des projets immobiliers à "l'ancienne route" de Challex.
- **Par l'Office Cantonal de l'Eau (OCEAU)**
 - Etude et réalisation d'une zone nature ainsi que d'une zone de baignade et détente.



Travaux d'infrastructure routière



Situation après travaux (SITG 2018)



Nouvelle route de Challex



"Ancienne" route de Challex



Zone "nature" vue depuis la route de Challex



Zone de baignade et de détente



Coûts de construction

Montants globaux

Montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	3'935'000
Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	3'129'315
Non dépensé	806'685



Coût de construction

Montants détaillés

	Loi 11690 en francs	Montant dépensé En francs	Différence En francs
Terrain, construction, travaux (hors TVA)	3'143'000	2'493'814	649'186
Honoraires, essais, analyses (hors TVA)	150'000	248'102	- 98'102
Divers et imprévus	177'143	53'976	123'167
Renchérissement	101'417	29'365	72'052
TVA*	263'400	218'859	44'581*
Activation des charges salariales	100'000	85'199	14'801
Total général	3'935'000	3'129'315	805'685

* TVA 8 % en 2017 et TVA 7.7 % en 2018

